

DELIBERATION N° 93/09-06 - CIRCUITS V.T.T. EN FORET DE HAYE

*Monsieur REINSTADLER indique à l'Assemblée que l'Office National des Forêts et la Direction Départementale de Jeunesse et Sports ont confié au Comité Départemental du Tourisme la mise en oeuvre d'un circuit V.T.T. en forêt de Haye. En association avec le Syndicat Mixte de la Forêt de Haye, cette opération regroupe également les Municipalités de LAXOU, CHAMPIGNEULLES, LIVERDUN, VILLERS-les-NANCY, CHAVIGNY, CHALIGNY, NEUVES-MAISONS, MARON et l'Association Trace Verte.*

*Lors des opérations de mise en place du balisage de ce circuit, est apparue la possibilité d'une jonction sur le territoire de LUDRES, permettant une entrée à partir du parc de loisirs.*

*Il convient de confirmer l'accord de principe de la Ville de LUDRES par la signature d'une convention :*

- autorisant le passage sur les itinéraires concernés par la pratique du vélo tout terrain,*
- acceptant de déléguer la maîtrise d'ouvrage au C.D.T. de M. et M. qui chargera l'O.N.F. de la maîtrise d'oeuvre de l'opération,*
- engageant la Commune à maintenir la libre circulation et à entretenir les sentiers du circuit sur son territoire,*
- acceptant le financement du panneau d'entrée du sentier et de son support : soit la prise en charge de 6 900 F T.T.C.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- de donner son accord sur ces propositions,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le C.D.T.*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*